



DESCRIPTION DE LA FORMATION

Objectifs :

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Pré-requis :

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité,
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès de la commission médicale des permis de conduire conformément au décret n°2012-886 du 17 juillet 2012,
- Comprendre, savoir lire et écrire le français,
- Être apte à travailler en condition nocturne.

Moyens pédagogiques :

- Livret de suivi du conducteur du transport routier de marchandises sur porteur,
- Véhicule porteur adapté à l'enseignement,
- Quai de chargement,
- Aire d'évolution homologuée,
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques,
- Salles de cours équipé de moyens multimédias.

Programme de la formation :

- Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises,
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises,
- Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise,
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule,
- Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.



Modalités d'évaluation des acquis :

Le jury prend sa décision avec les éléments ci-dessous :

- Les résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
- Les résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECF),
- Le dossier professionnel (DP),
- L'entretien final.

Validation de la formation :

- Titre Professionnel de Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Porteur (Niveau V/RNCP 1884 délivré par le Ministère du travail).
- Il donne par équivalence le permis C sans restriction, la qualification initiale de conducteur routier attestée par la CQC et justifie du suivi avec succès de la formation de base au transport de marchandises dangereuses (certificat ADR).
- La détention de ce titre professionnel permet d'exercer le métier à partir de 18 ans.

Durée de la formation :

- La durée de formation minimale réglementaire exigée au candidat est de 399 heures auxquelles s'ajoutent 35 heures pour la session d'examen soit 434 heures au total. Celle-ci peut être réduite lorsque le candidat justifie à l'entrée en formation :
 - Soit, du permis C : réduction à 315 heures minimum (+35 h, soit 350 h)
 - Soit, du permis C + une FIMO : réduction à 210 heures minimum (+35 h, soit 245 h).



**Financez votre formation
avec votre CPF**